

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville, 306 rue Clémenceau, sous la présidence de M. Frédéric FAUCOMPRESZ, Maire, à la suite de la convocation remise aux membres du Conseil le 12 juin, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 33

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Frédéric FAUCOMPRESZ, Maire ; Mme Maryse MOREAUX, M. Luc HINCELIN, Mme Florence VAAST, M. Christophe PLANQUART, Mme Martine WAYMEL, M. Benoît MOREAU, Mme Hélène LEGRAND, M. Alain BUTIN, Adjoint au Maire ; Mme Marie-Claude DOMZALSKI, Mme Francine HERBAUT, M. Rigobert NGOUNOU, Mme Sabine NIEUWJAER, Mme Audrey LEMAY, M. David POTTIER, Mme Tourria MOUQUET, Mme Catherine LAURENT (à compter du point n°2), Mme Sonia POLLET, M. Benoit HAZEBROUCK, M. Sacha LOISON, Mme Isabelle GUILLOTON- VALLUIS, M. Yannick BROHARD (à compter du point n°10), M. Fabrice DHERBECOURT, Mme Marion GUIHARD, Mme Anne-Sophie CAËCKE, M. Olivier GOSSET, M. Gilles CARPENTIER, Mme Nathalie LEROUX, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Julie KOUSTANAÏ (pouvoir à Mme MOREAUX), M. Eric TAISNE (pouvoir à M. BUTIN), M. Nicolas SMETS (pouvoir à Mme MOUQUET), Mme Catherine LAURENT (jusqu'au point n°1 inclus), M. Benoît BADIÉ (pouvoir à Mme NIEUWJAER), M. YANNICK BROHARD jusqu'au point n°9 inclus (pouvoir à Mme GUILLOTON-VALLUIS), M. Mohamed JENDAR (pouvoir à Mme GUIHARD)

M. Benoît MOREAU est désigné secrétaire de séance par le conseil.

Après l'appel nominal, le procès-verbal de la séance du 21 mai est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

1- MEL – Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) **– Désignation des représentants de la commune de WATTIGNIES**

M. le Maire propose de désigner Mme Martine WAYMEL et Mme Maryse MOREAUX en qualité de représentantes du conseil municipal pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la MEL.

Mme GUIHARD souhaite avoir des retours sur les travaux qui sont menés par les conseillers métropolitains. La MEL occupe de nombreuses compétences et donc son groupe souhaiterait avoir un retour officiel de ce qui est décidé et des positions prises en notre nom.

M. le Maire répond que la MEL est en pleine élaboration des commissions, on vote en ce moment les vice-présidents, il y aura un conseil métropolitain la semaine prochaine. Il y aura donc un retour au prochain conseil municipal.

Mme HERBAUT précise qu'il y a beaucoup d'appels à projets, d'appels à manifestations d'intérêts qui arrivent. Ce sont des projets qu'on essaye de travailler en transversalité, c'est-à-dire avec plusieurs adjoints ou délégations. A chaque fois qu'il y aura une délibération qui concernera la commune, il y aura un retour de ce qu'ils auront fait. Mais pour l'instant, c'est vrai, Monsieur le maire l'a dit, on est encore beaucoup dans la mise en place de la structure. Ça n'empêche pas d'avoir avancé sur certains sujets, au prochain conseil municipal il y aura une délibération qui sera présentée par M. Benoît MOREAU, et on expliquera comment on a travaillé, comment on a essayé de travailler avec la MEL pour avoir une vision beaucoup plus élargie que celle de notre commune rien que sur Wattignies. Donc à chaque fois qu'il y aura une délibération, on informera le conseil municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité (abstention de : Mme Isabelle GUILLOTON- VALLUIS, M. Yannick BROHARD, M. Fabrice DHERBECOURT, Mme Marion GUIHARD, Mme Anne-Sophie CAËCKE, M. Mohamed JENDAR, M. Olivier GOSSET, M. Gilles CARPENTIER, Mme Nathalie LEROUX).

2- Approbation du compte financier unique (CFU) 2025

Mme WAYMEL, Adjointe au Maire déléguée au budget et contrôle de gestion, propose d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) du budget 2025 et de l'arrêter comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTES (A)	313 626,85 €		- €	1 697 686,86 €	313 626,85 €	1 697 686,86 €
OPERATIONS DE L'EXERCICE	2 365 129,36 €	3 622 607,49 €	17 359 304,31 €	17 763 084,34 €	19 724 433,67 €	21 385 691,83 €
RESULTATS DE L'EXERCICE (B)		1 257 478,13 €		403 780,03 €		1 661 258,16 €
RESULTATS DE CLOTURE CUMULE		943 851,28 €		2 101 466,89 €		3 045 318,17 €
RESTES REALISER A	1 791 157,03 €	752 623,63 €			-1 038 533,40 €	
RESULTATS DEFINITIFS AVANT AFFECTATION	- 94 682,12 €			2 101 466,89 €		2 006 784,77 €

Le CFU traduit dépenses de fonctionnement qui s'élèvent globalement à 17 359 304 €, dont 16 718 330 € d'opérations réelles. Il faut notamment retenir :

Les charges de personnel s'élèvent à 9 404 400 € pour l'ensemble des rémunérations, charges sociales, les impôts, taxes et versements qui s'y rapportent. Ce poste représente

56.25 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les intérêts de la dette s'élèvent à 160 046 €, soit 0,96 % des dépenses réelles. Les charges à caractère général se sont élevées à 5 850 699 € (35 % des dépenses réelles) pour le fonctionnement de l'ensemble des services municipaux, dont : achats de prestations de service, de fournitures diverses et petit équipement, les consommations d'énergie des bâtiments communaux et du réseau d'éclairage public (3 658 903 €) et prestations de services extérieurs avec notamment l'entretien général du patrimoine mobilier et immobilier de la commune (2 151 145 €).

Les charges de gestion courante représentent 1 292 282.20 € et concernent principalement : les participations aux organismes à vocation intercommunale : 83 310.00 € ; le versement du forfait communal à l'école Notre Dame : 176 802.60 € ; les diverses subventions versées au Centre Communal d'Action Sociale, aux associations locales et aux centres sociaux : 826 755 € ; les indemnités de fonctions : 156 259 €.

Ces recettes de fonctionnement comprennent toujours deux postes essentiels.

- Les dotations, subventions et participations, représentent 35.96 % des recettes réelles pour un montant global de 6 375 672 € dont 5 820 530 € pour les dotations de l'Etat :
 - La Dotation Forfaitaire : -----2 478 375 €
 - La Dotation de Solidarité Urbaine : -----2 958 268 €
 - La Dotation Nationale de Péréquation : ----- 383 887 €

Les subventions, participations et compensations diverses s'élèvent à 555 142 €.

- Second poste important : les recettes à caractère fiscal, pour un montant total de 9 679 631 € :

dont :

- la taxe sur la consommation finale d'électricité : ----- 187 384 €
- la taxe sur la publicité: -----67 260 €
- la taxe additionnelle aux droits de mutation : ----- 555 725 €
- le produit des 3 taxes directes locales (les impôts locaux) : 8 119 064 € (45,36 % des recettes réelles)
- et enfin, l'attribution de compensation et la dotation de solidarité versées par la MEL, la participation du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) et le Fonds de Péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) : au total 742 528 €

Viennent ensuite :

- Les produits des services et du domaine : 1 167 498 €
- Les autres recettes de fonctionnement : 509 070 € (divers remboursements, les produits exceptionnels, les transferts de charges)

Parmi les principales dépenses de la section d'investissement, on peut relever :

- Au chapitre 16 : 583 982 €. Il s'agit de la part "capital" des annuités d'emprunts réglées par la ville en 2025 ainsi que divers remboursements de cautions.
- Au chapitre 21 : 1 107 144 €. Ce chapitre comprend : 360 575 € en divers aménagements d'espaces en lien avec le budget participatif, la pose d'une aire de jeux et l'aménagement du point J Sports ; 489 757 € pour les travaux réalisés dans les bâtiments communaux, les travaux de voirie et la rénovation du réseau d'éclairage public ; et enfin, une somme globale de 256 811 € pour l'ensemble des

acquisitions de matériels, mobiliers, équipements informatiques, nécessaires au fonctionnement de divers services.

- Opération aménagement du centre-ville historique : 77 830 € (pour les frais de maîtrise d'œuvre, l'équipement et les travaux de la salle Marcel Hugot et de l'église Saint-Lambert)
- Opération ANRU – Rénovation urbaine du Blanc Riez : 414 559 €. Il s'agit des dépenses pour les frais d'étude et de maîtrise d'œuvre pour l'ANRU, Garros et l'équipement et les travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire B Desrousseaux, pour l'aménagement du local infirmière, pour l'équipement du groupe scolaire J.Baker

Au total, les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à la somme de 2 678 756 €.

Les recettes d'investissement contiennent notamment :

- Virement de la section de fonctionnement : conformément à l'instruction M57, le prélèvement n'est pas réalisé au cours de l'année mais fait l'objet d'une affectation ultérieure en fonction des résultats constatés.
- Dotations, fonds divers et réserves : 842 602 € avec le Fonds de Compensation de la T.V.A. pour 798 601 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 44 000 €.
- Subventions reçues : 1 049 347 €. Ce chapitre comprend les produits des subventions dont : 104 000 € pour les nouveaux équipements du groupe scolaire J.Baker ; 615 972 € pour les travaux du groupe scolaire J.Baker et 313 996 € pour les travaux du groupe scolaire J.Baker, la modernisation de l'éclairage public, la mise en place de la vidéoprotection.
- Emprunts : 1 013 356 €. Avec principalement le produit des emprunts destiné au financement des travaux de réhabilitation et d'extension de la salle M.Hugot.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à la somme de 3 622 607 €.

Globalement, le bilan de l'exercice 2025 peut se résumer de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

- dépenses : 17 359 304 €
- recettes : 19 460 771 €

soit un excédent net de 2 101 466 €.

Section d'investissement :

- dépenses : 2 678 756 €
- recettes : 3 622 607 €

soit un excédent de 943 851 €.

Le résultat brut de clôture est donc de 3 045 318 € auquel il convient de déduire le déficit des restes à réaliser d'investissement soit 1 038 533 €, pour obtenir le résultat net de clôture de l'exercice 2025 soit un excédent de 2 006 784 €.

Avant d'entrer dans les débats, M. le Maire propose d'observer une minute de silence en mémoire de M. Léon LEMAIRE, ancien DGS de la commune et ancien élu aux finances, qui nous a quittés récemment.

M. CARPENTIER émet quelques remarques : quand on reçoit vendredi, la semaine dernière, l'ensemble des éléments pour ce CFU, ça ne laisse pas beaucoup de temps pour travailler dessus. Alors, on est totalement dans les délais légaux mais ça aurait mérité quand même une commission finance spécifique, qui aurait permis de poser les questions légitimes et d'avoir peut-être des explications un peu plus précises sur ce taux d'épargne brut qui ne nous place pas dans les meilleurs élèves de notre strate de communes. Avec 5,72 % on n'est pas du tout dans les bons élèves. Donc c'est un souhait, il va peut-être être vain, mais ce serait quand même intéressant d'avoir le temps légitime, et non pas légal, de faire ce travail d'élu.

M. GOSSET souhaite rappeler, compte tenu de l'expérience que Mme WAYMEL possède mais aussi et surtout parce qu'il l'a déjà signalé l'année dernière à l'occasion de la présentation du compte administratif, que Mme WAYMEL ne devrait pas être sans savoir que la loi de finances pour 2024 introduit en son article 191 l'obligation de joindre au compte financier unique une annexe environnementale des collectivités territoriales. Pour autant, cette année encore on s'abstient de la présenter. Si cette absence n'engendre pas la nullité du CFU, il s'agit d'une irrégularité formelle puisque qu'on ne fournit pas un document budgétaire obligatoire. Il remercie donc de fournir ce document lors du prochain conseil municipal sauf à ce que le préfet ne le demande préalablement dans le cadre du contrôle de légalité.

Mme WAYMEL répond qu'il a été tenu compte de ses observations de l'an passé. Les élus ont reçu par mail l'ensemble des éléments réclamés. M. GOSSET observe qu'une annexe de 160 pages demande un peu de temps pour être lue. Mme WAYMEL évoque une annexe relative à la transition écologique, obligatoire, le reste concernant la préfecture.

Avant de passer au vote, M. le Maire se retire de l'assemblée. Mme MOREAUX, qui assure la présidence pour le vote du CFU, met celui-ci aux voix. Celui-ci est adopté à la majorité (abstention de : Mme Isabelle GUILLOTON- VALLUIS, M. Yannick BROHARD, M. Fabrice DHERBECOURT, Mme Marion GUIHARD, Mme Anne-Sophie CAËCKE, M. Mohamed JENDAR ; vote contre de : M. Olivier GOSSET, M. Gilles CARPENTIER, Mme Nathalie LEROUX).

3- Comptabilité communale – Affectation des résultats de l'exercice 2025

Mme WAYMEL rappelle que le CFU fait apparaître :

- un solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement de 943 851 €
- un résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement de 2 101 466 €

Et la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 1 791 157 €
- en recettes pour un montant de 752 623 €

Le besoin de financement net de la section d'investissement peut donc être estimé à 94 682 €.

Mme WAYMEL propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 d'une part en réserve afin de couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, et d'autre part, en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement. Cette proposition se traduit sur le plan comptable de la façon suivante :

- compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	94 682 €
- ligne 002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 006 784 €

Délibération adoptée à la majorité (abstention de : Mme Isabelle GUILLOTON- VALLUIS, M. Yannick BROHARD, M. Fabrice DHERBECOURT, Mme Marion GUIHARD, Mme Anne-Sophie CAËCKE, M. Mohamed JENDAR ; vote contre de : M. Olivier GOSSET, M. Gilles CARPENTIER, Mme Nathalie LEROUX).

4- Associations culturelles – Subventions pour l'exercice 2026

Mme Hélène LEGRAND, Adjointe au Maire déléguée à la vie artistique et au dynamisme culturel, propose le versement de subventions suivantes :

Algorythme	
Subvention de Fonctionnement	800 €
Fiche Projet	3 000 €
Orchestre d'harmonie Sainte Cécile	
Subvention de Fonctionnement	2 900 €
Crescendo Chorale à Cœur Joie	
Subvention de Fonctionnement	2 600 €
Watt-Notes	
Subvention de Fonctionnement	2 300 €
Fiche projet	1 200 €
Galatée Danse	
Subvention de Fonctionnement	3 000 €
Compagnie du Strapontin	
Subvention de Fonctionnement	3 900 €
Culture et Bibliothèque pour Tous	
Subvention de Fonctionnement	3 200 €
Club de Scrabble	
Subvention de Fonctionnement	750 €
Antan Présent	
Subvention de Fonctionnement	600 €

Mme LEGRAND souhaite s'exprimer plus longuement sur ces propositions et souhaite revenir sur les observations et critiques formulées lors de la réunion d'attribution des subventions, essentiellement sur la Bibliothèque pour tous et surtout le club de Scrabble. S'agissant de la Bibliothèque pour tous, il faut faire preuve d'objectivité. Oui, les horaires d'ouverture peuvent sembler limités, mais cette association existe, elle fonctionne, elle accueille du public et elle continue de proposer une offre culturelle grâce à l'engagement de bénévoles qui donnent de leur temps sans compter. À une époque où il est de plus en plus difficile de recruter des bénévoles et de maintenir une vie associative dynamique, cela mérite déjà de la considération. Les cinq heures d'ouverture au public ne constituent que le temps de bénévolat visible, car vient en plus chaque semaine l'accueil de plusieurs classes de CP et CE1, la gestion

administrative, le recouvrement des livres etc. On peut entendre les critiques, toutefois la subvention demandée ne disparaît pas dans la nature. Quoi qu'en pense Madame CAËCKE et ses doutes sur le renouvellement du parc littéraire, elle est bien utilisée à l'achat de livres récents et plébiscités par ses lecteurs. Les 800 euros sont bien destinés aux scolaires et enrichissent chaque année les présentoirs de cette bibliothèque. Pour chaque livre, une taxe est due, comme l'exige la loi, au même titre qu'une taxe SACD pour un spectacle ou une taxe SACD pour une pièce de théâtre. Elle sert également à payer l'assurance et la maintenance informatique nécessaires au fonctionnement de la structure. A noter quand même, et c'est important de le souligner, que Mme CAËCKE n'est pas adhérente de la bibliothèque. Il est toujours possible de souligner ce qui manque. Pour sa part, elle préfère regarder ce qui existe grâce à des bénévoles qui continuent à s'engager pour le bien commun. Suite aux critiques sur le coût d'emprunt d'un livre, elle rappelle également qu'il s'agit d'une association loi 1901. Le rôle de la ville est d'accompagner les associations, pas de se substituer à leurs dirigeants, ni de gérer leur fonctionnement à leur place. Nous pouvons dialoguer, encourager, proposer, mais certainement pas administrer leurs choix internes. Et il ne faut pas oublier l'impact de la crise sanitaire. Comme beaucoup d'associations, la Bibliothèque pour tous a traversé une période difficile et, malgré cela, les bénévoles ont continué à assurer leur mission auprès de la population. Cet engagement mérite davantage d'encouragement que de procès d'intention. Elle a échangé avec la Bibliothèque pour tous sur les critiques du groupe Unis pour Wattignies. Leur surprise fut notoire. Elle les sollicitera dans le cadre de la réflexion sur le futur espace multimédia. Ce projet sera exclusivement porté par la majorité du conseil municipal, comme ça c'est clair.

Concernant le club de Scrabble, elle a été surprise par certaines critiques. Il s'agit ici d'une association composée majoritairement de seniors, fragilisée aussi par les années Covid, et dont la présidente peine aujourd'hui à trouver un successeur. Chacun sait que le renouvellement des bénévoles est devenu un défi majeur pour de nombreuses associations. La subvention servirait donc essentiellement à des moments de convivialité. Elle en convient. Mais aucune association ne passe à côté de moments conviviaux, voire de gadgets et de goodies parfois inutiles à la bonne marche d'une association. Alors faut-il vraiment considérer le lien social, tel que le vit le club de Scrabble, comme une dépense superflue ? Derrière cette ligne budgétaire de quelques centaines d'euros, il y a surtout des habitants de notre commune qui se retrouvent, échangent, entretiennent leur mémoire, rompent parfois leur isolement et continuent à faire vivre un collectif. Cela mérite davantage de considérations que de simples calculs comptables. De cela, elle en avait convenu en off avec Mme GUIHARD, il aurait été particulièrement maladroit de modifier brutalement les règles du jeu en cours d'exercice, alors que l'association a construit son budget sur la base des engagements habituellement accordés par la commune. Cela ne signifie pas que rien ne doit évoluer. Elle rencontrera la responsable de l'association pour échanger sur les observations que ce groupe a formulées. Et pour rappeler qu'une subvention municipale doit s'inscrire dans un projet présentant un intérêt collectif, ceci afin que soient diminuées sensiblement les dépenses de bouche. Ce qui est valable pour cette association, est valable pour toutes d'ailleurs. Rien n'est acquis définitivement, rien n'est figé dans le marbre. Le club de Scrabble sera réévalué l'an prochain comme toutes les autres associations, peut-être présentera-t-il de nouveaux projets, peut-être aura-t-il évolué ? Cette subvention est attribuée depuis de très nombreuses années, il aura donc fallu ces nombreuses années pour que l'opposition découvre ce dossier mais elle, elle préfère voir le verre à moitié plein : mieux vaut tard que jamais pour découvrir un sujet. Elle préfère juger les associations sur leur engagement réel auprès des habitants plutôt que sur des caricatures ou des raccourcis. La responsabilité de la majorité est de soutenir la vie associative lorsqu'elle crée du lien, de la culture et de la solidarité, ne fût-ce que pour 15 adhérents. N'oublions jamais que derrière ces dossiers, il y a des femmes et des hommes qui consacrent leur temps aux autres et qui contribuent chacun à leur manière, à la vitalité de notre commune. La critique est une chose bien facile. On attaque avec un mot et il faut des pages pour se défendre, disait Jean-Jacques Rousseau. Elle trouve cela affligeant.

Mme GUIHARD dit se satisfaire parce qu'enfin on rentre dans un débat. En fait, il a été demandé depuis si longtemps qu'elle en est ravie. Enfin, on apporte des arguments, on rentre dans le vif du sujet, son groupe ne s'offusque pas à la moindre critique, même si les questions qu'on pose légitimement apparaissent comme des critiques gratuites. Son groupe a été très surpris de découvrir ce qu'il a vu. Chaque année l'examen des subventions associatives est un moment important de la vie démocratique. C'est l'occasion de voir comment la collectivité soutient les initiatives des habitants, et là-dessus, son groupe est parfaitement en phase, encourage l'engagement citoyen, accompagne les projets utiles à notre territoire. Jusqu'alors, et par manque de temps (elle rappelle que son groupe est composé d'élus entièrement bénévoles), son groupe s'était arrêté aux synthèses fournies pendant les commissions. Cette année, il a pris le temps de se plonger et d'approfondir la lecture des dossiers rendus par les associations. C'était une lecture très intéressante, et il s'est beaucoup interrogé, d'abord sur la forme. Car certains de ces dossiers présentent plusieurs versions de budget, avec des chiffres différents, qui varient d'un document à l'autre. Avec des incohérences parfois manifestes, des éléments financiers insuffisamment expliqués (elle parle des dossiers seniors). Cela les a beaucoup inquiétés.

Alors, elle sait que l'élu à la jeunesse a prévu de rencontrer les bureaux des APE pour les former au remplissage du dossier. Aussi, elle se permet de faire une suggestion à l'adjoint à la vie des seniors : à la vue de ce que son groupe a découvert, elle demande d'inclure dans une formation les trésoriers des associations seniors. Et des élus de son groupe souhaitent assister à cette formation. Si les dossiers de subventions sont remplis par des bénévoles, l'attribution des subventions ne devrait pas relever de la confiance aveugle, mais d'une analyse rigoureuse, transparente et objectivable. Ensuite sur le fond, le club de Scrabble étonne grandement. Dans le rapport d'activité on peut lire : « le club se maintient, se réunit maintenant le mardi. Nous avons comme toujours fêté les anniversaires, tiré les rois ou reines, dégusté des crêpes le mardi gras. Cette année, il n'y a pas eu de repas au restaurant, mais nous avons opté pour un après-midi festif avec dégustation de mignardises et de boissons pétillantes suivies d'un cadeau à chaque adhérent. Tout le monde a apprécié, etc ». Donc voilà pour la subvention de 750 euros versée pour 27 adhérents. Et elle corrige un petit peu ce qui a été dit par Madame LEGRAND : cette dernière est « venue vers moi en me disant, Marion, 350 euros, ça t'irait ? » Ce n'est pas une façon de considérer les subventions. Donc, cela a interrogé quand son groupe a comparé cette logique avec celle rapportée quand a été posée la question sur le montant versé aux associations de parents d'élèves. On explique que la subvention versée aux APE constitue, du point de vue des élus majoritaires, un fonds de caisse.

Le Maire intervient pour recentrer le débat sur la culture.

Mme GUIHARD dit terminer sur les questions de la convivialité, qui est très importante dans la vie associative, mais qui doit relever d'abord de l'implication des adhérents eux-mêmes. Dans la plupart des associations, les membres participent financièrement à ces moments de partage, on connaît tous la fameuse auberge espagnole par exemple, et c'est ce qui fait souvent vivre l'esprit associatif. Ainsi, dans les comptes, il apparaît nécessaire de distinguer ce qui est d'ordre de l'intérêt général, du soutien de la collectivité à la réalisation de l'objet social de l'association. Dans le club de Scrabble, de quoi a-t-il besoin pour réaliser son activité ? Une salle ? Éventuellement le renouvellement des jeux qui sont abîmés ? Pour le reste, c'est de l'ordre de la pure convivialité et elle doit être contenue dans un niveau qui doit rester raisonnable. Et cette distinction semble indispensable pour ne pas imaginer que l'attribution des subventions soit une sorte de chèque de fidélité politique et que ces subventions n'aient pas vocation à récompenser telle ou telle structure, ni à entretenir un réseau de bénéficiaires reconnaissants. L'argent public appartient intégralement aux habitants. Dans cette perspective, son groupe a été très surpris de ce qu'il a découvert dans les dossiers de subventions, dans la forme et sur le fond. Il demande davantage de transparence, davantage d'équité, d'exigence dans l'attribution des fonds publics, et ce sera le sens de son abstention sur cette délibération.

M. le Maire estime que la « fidélité politique » n'a rien à faire ici.

Mme CAËCKE se dit un peu surprise, parce que, quand elle était à la commission culture, il lui a semblé que l'ambiance de travail était vraiment constructive et conviviale, et que les remarques faites par Mme LEGRAND ce soir n'ont pas du tout été formulées ce jour-là. Elle voudrait simplement revenir sur les remarques faites par rapport à la Bibliothèque pour tous. Libre à Mme LEGRAND d'aller transformer ses propos et d'aller répéter n'importe quoi aux bénévoles, ce n'est pas ce qui s'est dit, et Madame LEGRAND le sait très bien. Ce qu'elle lui a demandé, c'est à quoi correspondaient plus de 3000 euros de subventions, si elle avait connaissance du détail de l'utilisation de ces fonds publics, et même si elle n'est pas adhérente (mais il me semble que quand on participe aux commissions, on n'est pas adhérent de chacune des associations pour lesquelles on examine les subventions). Donc elle a demandé à quoi ces fonds étaient utilisés puisque ce n'était pas spécifié dans le dossier. Et, par ailleurs, elle est déjà allée à la bibliothèque pour tous. Elle déplore qu'elle ne soit pas ouverte sur une plus grande amplitude. Elle pense qu'effectivement il pourrait y avoir un travail qui permettrait d'éviter que les familles partent à la médiathèque de Templemars ou à celle de Lille-Sud, par exemple. Mais néanmoins elle ne lui permet pas de transformer ses propos et elle maintient qu'il y a beaucoup de livres anciens à la bibliothèque pour tous et qu'effectivement un renouvellement du fonds peut s'avérer nécessaire mais elle imagine mal comment il peut s'effectuer avec les fonds qui sont demandés donc libre à elle de transformer ses propos mais elle sait que ce n'est pas la vérité.

Mme GUIHARD ajoute que la Bibliothèque pour tous essaye de pallier, effectivement, avec des bénévoles bien courageuses et bien engagées, le manque criant de lieux culturels ouverts à tous, dédiés à la lecture et à l'ouverture culturelle. Alors, la majorité avait promis pour le troisième ou quatrième mandat l'espace médiathèque qu'on a tellement hâte de voir arriver. Ceci démontre tellement l'échec de la politique culturelle et qu'on est obligé de faire la charité à une association qui fait ce qu'elle peut mais ça montre au final toute la vacuité de cette politique culturelle.

Mme LE ROUX souhaite émettre une remarque qui va paraître très simple : serait-il possible pour les prochaines fois, quand on demande aux élus de se positionner sur des subventions, de remettre au moins quelques éléments de contexte, notamment sur l'historique, est-ce qu'on est sur une tendance haussière, baissière par rapport à l'année dernière ? Alors, on va répondre « oui, madame LE ROUX, c'est dans le compte-rendu de la commission », mais comme l'a dit Monsieur CARPENTIER, quand les documents sont donnés très tardivement - alors certes, c'est légal - mais juste pour faciliter la lecture des documents, est-ce qu'on peut les imaginer comme des documents d'aide à la prise de décision, comme ça se fait dans les organisations, et comme certains des adjoints le font très bien, on parlera tout à l'heure du CME, c'est parfait, il y a un montant, un objectif, un contexte, et c'est beaucoup plus facile pour les élus des minorités.

Mme LEGRAND répond qu'un membre de son groupe pouvait assister à la commission.

M. CARPENTIER réplique qu'il s'est excusé avant la commission de ne pouvoir être présent, et qu'il faut l'excuser de ne pas être à sa disposition la plus totale et d'avoir une vie. D'ailleurs il manque dans le document la valorisation des prêts de salles aux associations, qui est une obligation, et qui n'a pas été donnée dans le compte-rendu. Mme LEGRAND répond que cela y figurait. M. CARPENTIER dit qu'il ne l'a pas vue, il va regarder car ici on arrive quand même à verser des subventions sans dossier de subvention, il va donc vérifier comme pour les 5 jours francs pour l'envoi des documents du budget, qui ont été envoyés le samedi pour la part du budget vert. Donc le samedi, les 5 jours francs n'étaient pas respectés.

Délibération adoptée à l'unanimité (Mme LEMAY, conseillère intéressée sort de la salle et ne prend pas part au vote ; abstention de : Mme Isabelle GUILLOTON- VALLUIS, M. Yannick

BROHARD, M. Fabrice DHERBECOURT, Mme Marion GUIHARD, Mme Anne-Sophie CAËCKE, M. Mohamed JENDAR).

5- CME – Subvention à l'association les « Clowns de l'Espoir »

Mme Tourria MOUQUET, Conseillère Municipale déléguée au C.M.E et au handicap, rappelle que le 14 mai 2026, le Conseil Municipal des Enfants de Wattignies a tenu un stand lors du vide-greniers organisé par la ville. Cette action a généré des recettes suite à la vente de boissons et de diverses collations, et ce pour un montant de 507 €. Elle propose de reverser cette somme sous forme de subvention à l'association Les Clowns de l'Espoir (association choisie par les membres du C.M.E).

Pour Mme GUIHARD c'est une belle initiative de la part du Conseil Municipal des Enfants que de reverser les recettes d'une action à l'association Les Clowns de l'Espoir. Elle n'y trouve rien à redire et son groupe votera cette délibération. Cela étant posé, elle souhaite en profiter pour aborder quelques interrogations quant au fonctionnement et aux objectifs de ce Conseil des enfants. Outre ce don, avait été validé lors du précédent conseil municipal un don identique à l'association caritative King R. C'est bien, c'est généreux, c'est solidaire, mais cela correspond-il vraiment aux missions d'un Conseil Municipal des Enfants ? Car c'est une forme de dévoiement de l'esprit de ce Conseil dont les membres ont été élus sur un programme pour lesquels les moyens n'existent pas. Si l'organisation des bourses aux jouets pour récolter des fonds est à saluer, elle relève d'une action associative et non de l'action publique. Sa préférence va à la constitution d'un budget propre au CME pour que cela puisse permettre aux enfants de mettre en œuvre ce pour quoi ils ont été élus, outre que cela permettrait d'atteindre des véritables objectifs pédagogiques de découverte de l'action publique — avec ses choix, ses arbitrages et ses contraintes budgétaires —, cela rendrait tangibles et visibles les décisions de ces enfants pour notre commune. En les encourageant à prendre des arbitrages réels entre différents projets, ils apprendraient la réalité d'un élu. On pourrait ainsi en Conseil municipal valider les projets pris en toute autonomie. Voilà des pistes de réflexions pour renforcer l'action et l'attrait du Conseil municipal des enfants.

M. le Maire dit avoir bien écouté ces suggestions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6- Ecoles – Associations des parents d'élèves – Attribution de subventions

Luc HINCELIN, Adjoint au Maire délégué à la Petite-Enfance, enfance, parentalité et politique éducative, propose le versement des subventions suivantes :

APE de l'école George Sand	500 €
APE de l'école Jean Macé	300 €
APE de l'école La Fontaine	300 €
APE de l'école Simone Veil	500 €
APE des écoles Mozart / Pasteur-Sévigné	500 €
APE de l'école Joséphine Baker	500 €

Mme CAËCKE revient sur la commission qui s'est déroulée et fait part de son agréable surprise et optimisme car celle-ci a été vraiment constructive et interactive. Elle apprécie aussi de ne pas avoir reçu de critiques de la part de M. HINCELIN quand elle a posé des questions. Elle souhaite juste revenir sur le fait qu'il est parfois compliqué pour les bénévoles de mettre

par écrit la totalité des projets qu'ils vont mener dans l'année. D'où sa proposition d'une rencontre entre la mairie et les APE, reçue très favorablement par M. HINCELIN. A savoir aussi que les montants proposés dans le document ne sont pas ceux demandés par les APE. Ici les sommes allouées ne couvrent même pas l'achat de matériel pour, par exemple, le marché de Noël ou la kermesse de l'école. Il faudrait dans les années à venir une aide aux APE pour qu'elles puissent concrétiser dans un document tous les projets qu'elles mettent en place et que cela puisse donner lieu à une revalorisation de leurs subventions. Cinq cent euros ce n'est rien du tout quand on sait que l'organisation d'une kermesse coûte au bas mot 1000 euros. Enfin, elle souligne que cette année les APE n'ont plus accès à certains équipements municipaux comme les tonnelles pour protéger les enfants du soleil. C'est vraiment dommage surtout durant cette période de canicule ; aussi elle souhaite connaître les solutions pour ce problème, comme celui du stockage du matériel des APE. Un lieu de stockage dédié aux APE serait un signe fort de soutien.

M. GOSSET souhaite intervenir : pour se prononcer sur les délibérations et notamment sur celle-ci, il apparaît nécessaire d'être convié aux commissions qui se réunissent préalablement au conseil municipal. Malheureusement, il n'a pu être présent à plusieurs commissions car il n'a reçu aucun mail l'y invitant. Après quelques recherches, il s'avère que les convocations ont été adressées sur un mail erroné ! L'erreur est surprenante puisque son mail n'a pas changé depuis le début du mandat précédent, il y reçoit d'ailleurs les convocations pour le conseil municipal. Il a l'espoir que cette erreur soit modifiée dans les plus brefs délais. Il faut relever d'ailleurs que l'absence d'information ne se limite pas à ces convocations aux commissions. Les élus du groupe NEW n'ont été conviés à aucune commémoration de même qu'ils n'ont pas été invités ce mardi à la remise du chèque du Lion's Club. Le maire s'est déclaré maire de tous les wattignisiens, si tel est le cas, il le remercie de ne pas ostraciser les élus d'opposition. Pour revenir à cette délibération, n'ayant pas eu connaissance des demandes des APE, son groupe a l'espoir que la ville y répond avec ces subventions proposées qui sont, il le pense, un copié-collé de l'an passé.

M. le Maire répond que c'est de Lion's Club qui invite, pas la mairie. M. GOSSET réplique que s'agissant des commémorations il y a eu un rattrapage mais au départ aucune invitation n'avait été envoyée.

Mme CAËCKE souhaiterait avoir une réponse pour les tonnelles et le lieu de stockage. M. le Maire précise, s'agissant des tonnelles, et Mme CAËCKE en connaît la raison, que des tonnelles d'une valeur de 600 € sont revenues cassées. Mme CAËCKE conteste, c'est une tonnelle qui a été abîmée et on ne sait pas si c'est une APE qui en est responsable. M. GOSSET rappelle que les APE ont l'obligation d'avoir une assurance, donc il suffisait de faire fonctionner cette assurance.

Délibération adoptée à l'unanimité (abstention de : Mme Isabelle GUILLOTON- VALLUIS, M. Yannick BROHARD, M. Fabrice DHERBECOURT, Mme Marion GUIHARD, Mme Anne-Sophie CAËCKE, M. Mohamed JENDAR).

M. CARPENTIER intervient pour souligner que dans le document envoyé par Mme LEGRAND ne figure nulle part la valorisation des prêts de salle [voir point n°4].

7- Subventions au Centre Social « Le Tilleul » - Exercice 2026

M. HINCELIN rappelle que le Conseil Municipal a adopté le principe d'un financement annuel pour les subventions du Centre Social Le Tilleul. La ville se positionne ainsi sur deux créneaux déterminants que sont :

- L'inscription dans un partenariat dynamique sur le suivi, le soutien, le développement du projet des centres sociaux,
- Une démarche de contractualisation pour permettre la pérennisation du projet du centre social.

La Municipalité propose d'acter le montant de la subvention pour le centre social Le Tilleul à hauteur de 101 000 € pour l'année 2026. Ceci englobe la participation au financement des accueils périscolaires (7 000 €), extrascolaires (71 000 €) ainsi que le pilotage et la logistique (23 000 €).

Mme GUILLOTON-VALLUIS dit s'étonner que cette délibération qui concerne le fonctionnement du centre social le Tilleul soit présentée par l'adjoint en charge de l'enfance et non pas par l'adjointe en charge de l'action sociale. C'est tout à fait révélateur de la vision que la majorité a d'un centre social qui serait une sorte de super centre de loisirs. Ceci revient à largement laisser de côté son rôle pourtant fondamental de vecteur de développement social local, ce rôle est réduit à 4 lignes dans la convention d'engagement. De fait, ses missions de construction et d'animation d'un projet social adapté aux habitants, d'encouragement à la participation effective des habitants et d'acteur favorisant l'exercice de la citoyenneté, ne sont pas développées et mises en avant et peu financées. Pour ce qui est des missions concernant l'accueil collectif des mineurs, on note positivement la diversité des actions financées qui englobent : le périscolaire, les centres de loisirs des vacances scolaires et les séjours jeunes. Toutefois son groupe s'interroge sur les actions proposées aux jeunes adolescents qui gagneraient peut-être à être plus diversifiées au-delà des séjours jeunes qui ne concernent que peu de jeunes au final. En ce qui concerne les séjours jeunes, il est important d'avoir la plus grande transparence sur les critères de choix des jeunes participant aux séjours. Si on regarde le financement global du centre social par la ville, soit 101 000 €, on constate que ce financement n'évolue pas depuis quelques années alors que le centre social a sollicité cette année un financement de l'ordre de 140 000 €. Si on prend en compte les augmentations de charges liées aux progressions de salaires ou résultant de l'inflation, cela revient à une diminution de subvention qui ne peut qu'être préjudiciable au bon fonctionnement du centre social. Pour toutes ces raisons son groupe s'abstiendra.

M. HINCELIN précise que la cheffe du pôle enfance, petite enfance, jeunesse et éducation gère également les relations avec la CAF, le dossier et les thèmes abordés par le centre social. En termes d'organisation il est donc plus simple que ce soit sa délégation qui ait ce dossier. Il partage un objectif commun avec le centre social, sa présidente et son équipe de professionnels : offrir un service de qualité aux habitants. Il reconnaît que le montant de la subvention est équivalent à celui de 2025 ; toutefois les équipes s'engagent dans une vraie nouvelle réflexion et son intention est d'imaginer une nouvelle convention pour 2027 qui tient compte à la fois de l'actualisation et des besoins de demain.

M. GOSSET souhaite intervenir : le constat qu'il formule vaut également pour la délibération précédente concernant les APE, ainsi que pour de nombreuses délibérations qui sont présentées année après année. À l'occasion de ce dossier, il ne peut s'empêcher de relever un phénomène devenu récurrent : lorsqu'on compare les documents présentés cette année à ceux de l'an dernier, on retrouve les mêmes éléments, les mêmes commentaires, les mêmes justifications et, au final, les mêmes montants. Comme si le temps s'était arrêté. Pourtant, la réalité de notre commune ne cesse de changer. Les besoins des familles évoluent. Les fragilités sociales se transforment. Les attentes des habitants se diversifient. Les associations doivent faire face à l'augmentation des coûts, aux difficultés de recrutement, à l'usure du bénévolat et à de nouvelles demandes d'accompagnement. Le Centre Social est d'ailleurs l'un des premiers observateurs de ces évolutions. C'est souvent lui qui identifie les difficultés émergentes avant qu'elles ne deviennent visibles pour tous. Dès lors, plusieurs questions se posent. Où est l'évaluation réalisée par la municipalité ? Où est l'analyse des actions menées

et de leurs résultats ? Où est l'appréciation politique de l'évolution des besoins ? Où sont les échanges avec les responsables associatifs ? Quelles nouvelles problématiques ont été identifiées ? Quels besoins émergents ont été constatés sur notre commune ? Quels objectifs ont été fixés en contrepartie de cette subvention ? En somme, où est le travail de terrain que les habitants sont en droit d'attendre de leurs élus ? Car une subvention ne devrait jamais être une simple reconduction administrative d'une année sur l'autre. Elle devrait être l'occasion d'un dialogue, d'un bilan et d'une réflexion sur les priorités de la commune. Elle devrait permettre d'évaluer les actions conduites, de mesurer leur impact, d'identifier les nouveaux besoins et d'adapter l'accompagnement apporté à l'association. Par ailleurs, la fermeture du Centre Social Promesses l'an dernier aurait dû conduire la municipalité à s'interroger sur l'affectation des moyens qui lui étaient jusque-là consacrés. Une partie de cette enveloppe aurait pu être réorientée vers le Centre Social Le Tilleul afin de soutenir le développement de ses activités, renforcer son action auprès des habitants ou l'aider à répondre à l'augmentation des demandes qui lui sont adressées. Cela aurait permis, au moins en partie, de répondre à sa demande de subvention de 144 000 euros. Or, rien dans cette délibération ne permet de constater un tel travail d'analyse. On assiste davantage à la reconduction automatique d'une décision passée qu'à l'expression d'une véritable politique municipale. C'est regrettable, car le Centre Social joue un rôle essentiel dans la cohésion de la commune et mérite mieux qu'une simple reconduction administrative. Alors qu'on ne lui reproche pas de rencontrer les responsables associatifs, de les écouter et de leur demander quelles sont leurs attentes ! Qui devrait accomplir ce travail en premier lieu, sinon les élus de la majorité ? La réalité est peut-être plus simple : la majorité ne consulte pas. Elle gère. Elle reconduit. Elle reproduit. Mais gouverner, ce n'est pas reconduire mécaniquement les décisions du passé. Gouverner, c'est comprendre les évolutions de la société, anticiper les besoins, accompagner les initiatives et soutenir celles et ceux qui font vivre notre commune au quotidien. Nos associations méritent mieux qu'un traitement automatique. Nos habitants méritent mieux qu'une politique du copier-coller. Ils sont en droit d'attendre que chaque euro d'argent public fasse l'objet d'une analyse sérieuse, actualisée et argumentée. C'est cette exigence de transparence, d'évaluation, de dialogue et de responsabilité que son groupe souhaite rappeler ce soir.

M. le Maire le remercie mais il pense bien que tous ses élus sont sur le terrain, rencontrent les associations donc il ne peut entendre que son équipe serait absente du terrain.

Délibération adoptée à l'unanimité (abstention de : Mme Isabelle GUILLOTON- VALLUIS, M. Yannick BROHARD, M. Fabrice DHERBECOURT, Mme Marion GUIHARD, Mme Anne-Sophie CAËCKE, M. Mohamed JENDAR).

8- Bourse au permis de conduire – Ajustement du dispositif

Mme LEMAY, Conseillère Municipale déléguée à la jeunesse, propose des ajustements au dispositif de la Bourse au permis de conduire. Pour rappel, ce dispositif avait déjà été amélioré lors du Conseil Municipal du 25 mai 2023. Ces modifications sont en phase avec le fonctionnement et les forfaits proposés par l'auto-école. En effet, suite au décret du 20 décembre 2023 le code de la route est désormais accessible dès l'âge de 16 ans. Cette modification permettra aux jeunes en contrat d'apprentissage d'être plus mobiles et indépendants pour se rendre sur leur lieu de travail. De plus, l'aide pour le forfait « permis boîte automatique 13 heures de conduite » ne correspond plus à la réalité du terrain. Après un long échange avec le responsable de l'auto-école *Permis live*, le bilan est que très peu de candidats ayant effectués 13H de conduite obtiennent l'examen du permis de conduire ; en moyenne 20H sont nécessaires pour la boîte automatique et 30H pour une boîte manuelle. L'aide pour le forfait 13H boîte automatique de 250 euros ne répond donc plus aux besoins de nos bénéficiaires et doit être revue. Elle passe à un forfait de 500 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9- Lutte contre les exclusions - Intervention d'une prévention spécialisée 2026

Mme LEMAY rappelle que depuis 2025, la Ville de Wattignies renforce les liens entre les jeunes, leurs familles et les professionnels de la cohésion sociale, en favorisant leur rencontre dans des lieux du quotidien, que ce soit dans l'espace public ou lors de permanences dédiées.

Les professionnels de la prévention spécialisée ont pour mission d'apporter écoute et accompagnement en orientant les jeunes et leurs familles vers les structures d'insertion sociale présentes sur le territoire. Leur présence active dans l'espace public vise également à prévenir et apaiser les tensions, en proposant écoute, médiation et soutien aux familles parfois démunies face à des situations conflictuelles ou susceptibles de le devenir.

Dans cette optique, la Ville a décidé de renforcer l'équipe du club de prévention FCP en finançant un poste d'éducateur à temps plein, principalement dédié au travail de rue auprès des jeunes de 16 à 25 ans. Ce professionnel viendra en complément de l'équipe actuellement mobilisée autour du collège Jean Moulin. Cette mission était auparavant assurée par le club de prévention *Itinéraires*, en grande partie financé par l'État et par la ville. Cependant, l'État ayant décidé de réaffecter les équipes vers un autre territoire, la Ville a dû suspendre sa participation financière et repenser le projet en collaboration avec le deuxième club de prévention présent, FCP. L'équipe sera alors composée de :

- Un ALSES (Acteur de Liaison Sociale en Environnement Scolaire) au collège Jean Moulin et un éducateur en formation : dispositif spécifique financé par le Département.
- Un éducateur à temps plein pour un travail de proximité : une action financée par la ville.

L'association FCP sera financée par la ville de Wattignies pour un coût à hauteur de 42 934€ (du 01/01/2026 au 31/12/2026). L'évaluation qui sera faite de ce partenariat doit mettre en évidence un gain pour l'insertion des publics les plus fragiles. Des bilans seront organisés tout au long de l'année.

M. GOSSET aimerait savoir s'il y a eu des recherches de cofinancement sur le nouveau poste d'éducateur de rue ? (Département, Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, contrat de ville, par exemple). Quelle est l'articulation concrète de FCP avec les acteurs locaux (essentiellement ville, centre social, bailleurs, mission locale, PIJ) ? Quelle est l'articulation avec les dispositifs existants (programme de réussite éducative, contrat de ville, cellule de veille sur la prévention de la délinquance) ? Quel est le bilan de l'intervention de FCP sur 2025 (nombre de personnes accompagnées, actions individuelles, actions collectives, problématiques rencontrées par les personnes, partenariat...) ? Quelles seront les modalités de mise en œuvre du travail de rue ? Concrètement, comment cela va-t-il se passer ? Comment les bilans seront partagés avec les élus ?

Mme LEMAY répond que la mission financée vise à favoriser l'accès au droit, à l'insertion sociale et professionnelle ainsi que le maintien du lien avec les jeunes âgés de 16 à 25 ans. De septembre 2025 à mai 2026 ont été réalisés 31 accompagnements individuels, 4 familles accompagnées pour des démarches administratives et sociales, 46 séances de travail de rue menées sur le territoire à différents horaires en semaine, soirée et les samedis ; la population concernée touche un peu plus les femmes que les hommes, une majorité de jeunes adultes entre 18 et 22 ans. Au niveau des thématiques on trouve l'insertion professionnelle et l'emploi, l'aide administrative et financière, les problèmes de logement, les conflits familiaux, ceux touchant à la justice, la parentalité et la vie affective et sexuelle. Ce travail est réalisé en

partenariat avec le PIJ, la mission locale, le CCAS, le centre social et les services administratifs de droit commun ainsi que la médiation santé. Un document global sera transmis aux élus.

M. GOSSET revient sur sa question des co-financements. Mme LEMAY répond que le poste est financé par le Département plus un éducateur en formation, situés au niveau du collège, et le poste d'animateur hors les murs est à la charge de la ville.

Mme LE ROUX précise qu'en commission il y a eu unanimité pour une intervention de l'éducateur pour expliquer ses missions. Mme LEMAY dit en prendre note. M. HINCELIN dit avoir proposé que la commission soit décentralisée au plus près de la thématique (par exemple au Trait d'Union ou l'espace périscolaire au groupe scolaire J. Baker). Et également de présenter les partenaires de la ville et d'avoir des échanges avec eux en début de séance.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10-Dotation Politique de la Ville – Adoption de la convention attribution de subventions

Mme Florence VAAST, Adjointe au Maire déléguée à l'action sociale, à la politique de la ville et à la participation citoyenne, rappelle que la ville de Wattignies, éligible à la Dotation Politique de la Ville, a déposé en mai 2026 une demande de financement afin de poursuivre et finir l'aménagement de la Plaine J sport. En effet, depuis 2022 la ville aménage la Plaine J Sport pour la transformer en parc urbain communal. La ville a bénéficié d'une dotation politique de la ville en 2022 afin de réaliser des cheminements et la pose d'une nouvelle aire de jeux puis en 2025 pour continuer ces cheminements le long du parc, créer un espace forain et une placette sportive et enfin aménager un accès sécurisé. Pour 2026, la ville souhaite finaliser l'aménagement de la Plaine J sport en installant du mobilier urbain : bancs, agrès sportifs, stationnement vélos ainsi que la plantation d'arbustes variés. Un investissement conséquent a donc été prévu en 2026 à hauteur de 141 000 euros HT. Une demande de financement a été déposée à la préfecture pour un montant de 112 800 €. Le plan de financement pourra être modifié en fonction de la validation du projet et du co-financement proposé par les services de l'Etat. Elle propose de valider le projet présenté ainsi que le plan de financement.

M. CARPENTIER rappelle que ces travaux sont prévus sont le bien d'autrui (MEL) : est-ce que le projet est verrouillé juridiquement ? Mme VAAST dit ne pas avoir la réponse. M. CARPENTIER se dit embêté par cette réponse. M. BOLZAN, DGS, répond que cela se règlera par convention. Cela se règle plus facilement entre deux personnes publiques que lorsqu'un privé est concerné. M. CARPENTIER répond que s'il n'y a pas une convention précise ce montage n'est alors pas sécurisé. Il ne dit pas qu'il y aura forcément un problème si on rédige une convention en bonne et due forme.

M. DHERBECOURT explique que cet aménagement par la ville est une excellente chose mais l'absence de plans et de détails dans les aménagements et mobiliers choisis ainsi que les plantations ne permet pas d'avoir un avis éclairé sur le projet. Aussi son groupe s'abstiendra à moins que les éléments manquants soient fournis. Mme VAAST évoque un tableau prévisionnel pour permettre l'évaluation budgétaire du projet. Les choix seront réalisés lors de la mise en œuvre du projet, une nouvelle phase de concertation se fera avec les habitants et aussi au regard des contraintes techniques. M. BROHARD ne comprend pas comment on peut demander de valider une délibération, un projet, sans avoir une idée de ce que sera le projet terminé. Il propose donc de supprimer du rapport « valider le projet ». Et on pourra se prononcer ultérieurement. Accord de Mme VAAST.

Délibération adoptée à l'unanimité (abstention de : Mme Isabelle GUILLOTON- VALLUIS, M. Yannick BROHARD, M. Fabrice DHERBECOURT, Mme Marion GUIHARD, Mme Anne-

Sophie CAËCKE, M. Mohamed JENDAR ; M. Olivier GOSSET, M. Gilles CARPENTIER, Mme Nathalie LEROUX).

11-Vie scolaire – Tarification des mini séjours en accueils collectifs de mineurs (ACM)

M. HINCELIN soumet au vote du nouveau conseil les tarifs révisés pour les mini séjours lors des accueils collectifs de mineurs :

TARIF WATTIGNISIEN	Tarification ACCUEIL ACM (2jours) + MINI SEJOURS (3jours)		
QF	TOTAL SEMAINE ACCUEIL 2 jours + MINI-séjour de 3 jours + REPAS	TARIF PAI TOTAL SEMAINE ACCUEIL + MINI -séjour de 3 jours	Soit un Supplément mini- séjours (ajouté au montant d'un accueil en acm)
de 0 à 369 *	13 €	11.5 €	1.5 €
de 370 à 499 *	18.85 €	17.35 €	2.7 €
de 500 à 700 *	23.20 €	21.70 €	3.6 €
de 701 à 778	30 €	28.5 €	3.1€
de 779 à 945	34 €	32.20 €	1.8 €
de 946 à 1098	38 €	35.5 €	1.15 €
de 1099 à 1300	42 €	39.5 €	0.35 €
de 1301 à 1500	46,65€	44.15 €	0.35 €
de 1501 à 2000	50 €	47.50 €	0.35 €
de 2001 à 2500	54 €	51.50 €	2.6 €
2501 et plus	58 €	54 €	4.1 €

*BAREME LEA

TARIF EXTERIEUR	Tarification ACCUEIL ACM (2jours) + MINI SEJOURS (3jours)		
QF	TOTAL SEMAINE ACCUEIL 2 jours + MINI-séjour de 3 jours + REPAS	TARIF PAI TOTAL SEMAINE ACCUEIL + MINI -séjour de 3 jours	Soit un Supplément mini- séjours (ajouté au montant d'un accueil en acm)
de 0 à 369 *	13 €	11.5 €	1.5 €
de 370 à 499 *	18.85 €	17.35 €	2.7 €
de 500 à 700 *	23.20 €	21.70 €	3.6 €
de 701 et plus	150 €		40 €

*BAREME LEA

Délibération adoptée à l'unanimité.

12-Personnel communal – Créations de poste

Mme Audrey LEMAY, Conseillère Municipale déléguée à la Jeunesse, Citoyenneté et Ressources Humaines, propose la création des postes suivants au 1^{er} juillet 2026 :

- 1 poste à temps complet appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C (service des écoles).
- 1 poste à temps non complet (32h) appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C (service des écoles).
- 1 poste à temps complet appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C (service RH).
- 2 postes à temps complets appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C (cuisine, service des écoles).

Délibération adoptée à l'unanimité.

13-Personnel communal – Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité »

Mme LEMAY propose de créer, à compter du 1^{er} juillet 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35h et d'autoriser M. le Maire à recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois maximum sur une période de 12 mois maximum suite à un accroissement saisonnier d'activité d'accueil administratif.

Délibération adoptée à l'unanimité.

14-Personnel communal – Suppression de postes ville

Mme LEMAY propose, afin de mettre à jour le tableau des effectifs de la ville, de supprimer les postes cités ci-après :

- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoint technique territorial
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique territorial TNC (26H)
- 1 poste d'agent de maîtrise principal

Délibération adoptée à l'unanimité.

15-Personnel communal – Temps partiel thérapeutique – Maintien du régime indemnitaire dans le cadre d'un accident du travail et / ou une maladie professionnelle

Mme LEMAY propose que le régime indemnitaire institué au sein de la collectivité soit maintenu aux agents placés en temps partiel thérapeutique dans les conditions suivantes : les indemnités liées aux fonctions sont maintenues intégralement durant la période de temps partiel thérapeutique, sous réserve que le temps thérapeutique soit accordé après un accident du travail ou une maladie professionnelle ; est notamment concernée l'IFSE.

Délibération adoptée à l'unanimité.

16-Questions diverses

Question de Mme GUIHARD (Unis pour Wattignies) :

« Cette question diverse sera une relance sur des questions que nous vous avons déjà adressées.

- Tout d'abord, celle de la définition de ce qu'est une "activité" dite "à tendance politique" Vous avez utilisé ce terme dans le règlement intérieur du Trait d'union. Nous vous avons interrogés lors de sa présentation au conseil d'avril, nous vous avons relancés en mai. Nous attendons toujours votre réponse.

- Ensuite sur un courrier que nous vous avons adressé par mail le 27 mai, dans lequel nous demandions à ce que des relevés de températures soient effectués à l'intérieur des classes des écoles de Wattignies, ainsi que dans les cours d'école qui sont toutes bitumées sur notre ville. Cette semaine-là, la France connaissait un épisode caniculaire, inédit si tôt dans l'année, rendant les conditions de vie très pénibles pour tous, et notamment pour les personnes les plus fragiles, que sont les enfants. Ce type de situation sera malheureusement amené à se répéter dans les années à venir, et il nous apparaît plus qu'urgent d'adapter nos bâtiments publics à affronter ces températures, et notamment les écoles au sein desquelles les conditions de travail et d'apprentissage en ce 3ème trimestre d'année scolaire seront de plus en plus difficiles.

Nous sommes très étonnés de l'absence totale de réponse à ce courrier. Quelle suite allez-vous y donner ? Et quelles mesures concrètes ont été prises dès à présent, dans les écoles de Wattignies pour accompagner les classes pendant cette période de grande chaleur ? »

Réponse de M. le Maire :

« S'agissant « d'activité à tendance politique » : ce lieu fait l'objet d'un label Jeunesse et Sports qui conditionne le public accueilli. Par ailleurs, nous avons souhaité que le Trait d'Union soit un lieu de multi activités intergénérationnelles, culturelles et sportives, et contribuant largement à la participation citoyenne en permettant à des associations wattignisiennes répondant à ces critères d'utiliser ses créneaux d'occupation à titre gracieux. C'est en cela que nous avons fixé des priorités. Nous ne sommes en aucun cas sur des mesures discriminatoires ou rompant l'égalité, la ville dispose d'autres lieux que nous mettons régulièrement à disposition d'associations syndicales, politiques ou autres. »

Réponse de M. HINCELIN :

« Mme GUIHARD, merci pour votre question. La lutte contre les excès de chaleur et les changements climatiques est un enjeu important pour notre commune comme pour chacun de ses habitants. Dès cette année, plusieurs aménagements sont prévus dans les écoles. Pour 2026, nous avons engagé les actions suivantes : remplacement progressif des rideaux par des stores dans les salles de classe, installation de nouvelles fontaines à eau notamment dans

les écoles maternelles, achat de ventilateurs pour une meilleure gestion de l'air. Ces aménagements en cours constituent de premières avancées. Je ne reviendrai pas sur les travaux d'envergure à l'école Pasteur-Sévigné. Ceux-ci répondent précisément à une amélioration du confort de vie des enfants au regard des excès de chaleur et de l'amélioration thermique des espaces scolaires.

En visant une amélioration générale du bâti, nous poursuivrons les aménagements dans les autres écoles de la ville suivant une programmation pluriannuelle. En parallèle, dans toutes nos structures d'accueil d'enfants, nous accompagnerons nos personnels des services municipaux vis-à-vis des recommandations du Ministère de l'Education Nationale et des consignes données aux chefs d'établissement pour prévenir les effets de la chaleur : accentuer la sensibilisation des parents d'élèves pour l'habillement et le comportement des enfants, permettre le rafraîchissement régulier, assurer une plus grande vigilance aux enfants porteurs d'une pathologie ou d'un handicap.

Je participerai moi-même en juillet prochain à la journée nationale « EduRénov » sur les projets de pilotage de la rénovation énergétique et de l'adaptation des bâtis face aux périodes de canicule. Au-delà de l'échange avec des porteurs d'expériences et des entreprises innovantes dans le domaine de la création d'îlots de fraîcheur urbains, c'est aussi la sollicitation de nos partenaires et l'approche de subventions que nous recherchons.

Enfin, notre intention en 2027, est de réaliser un diagnostic environnemental intégrant l'analyse des surfaces imperméables, l'identification des zones de surchauffe, l'étude de l'ensoleillement et des zones d'ombre et l'observation des usages des élèves dans les cours de récréation. Cet ensemble de mesures conduira à anticiper davantage ces changements climatiques et l'appréhension au quotidien de leur impact. Je vous remercie. »

Mme GUIHARD demande un débat. Elle trouve cela très enthousiasmant mais peut-on donner une date où on rendra compte de toutes ces belles actions ?

M. HINCELIN répond que le premier niveau correspond aux actions immédiates et fléchées pour 2026. Le second porte sur des choses bien plus engageantes, notamment le bâti, avec un engagement sur la durée, avec des recherches de subventions, rencontres sur des expériences menées ailleurs, améliorations des cours d'écoles.

Mme GUIHARD demande ce qu'il en est de la prise de température dans les classes. Cela prend 5 minutes et ce sera utile quelle que soit l'école. Même aussi à J. Baker pour vérifier que le travail a payé, et les autres écoles pour savoir de quoi on parle et appuyer les dossiers de subventions sur la nécessité d'engager rapidement ces travaux, et pas dans 10 ans, car ce sont els enfants d'aujourd'hui qui voient leur apprentissage mis en difficulté. Donc si cela n'est pas fait elle peut se rendre disponible pour faire ces relevés de température.

M. le Maire répond que des agents sauront faire cela. M. HINCELIN rappelle que cela s'est déjà fait par le passé, les services savent le faire. Sans oublier les températures ressenties. Mme GUIHARD souhaite alors avoir copie de ces relevés, également pour les cours d'école. Accord de M. HINCELIN. M. le Maire rappelle que ces pics de chaleur impactent toutes les communes. Lutter contre est une priorité de son programme, malheureusement l'Etat se désengage, on regrette notamment la disparition du Fonds Vert. Ce sont des investissements très lourds, on s'adapte avec les moyens du bord pour faire au plus rapide. M. BROHARD reconnaît que le maire propose une démarche dans laquelle il s'inscrit mais on peut avoir un enthousiasme tempéré en l'aide de l'Etat car les Fonds Verts et le programme Edu'Renov ont vu leurs crédits bien amputés.

Mme CAËCKE revient sur le propos du maire et notamment l'importance d'alerter la mairie quand il y a des pics de chaleur : tous les ans les écoles le font remonter à la mairie par l'intermédiaire des conseils d'école. Donc ce n'est pas nouveau. En attendant d'améliorer le bâti il y aurait lieu d'apporter des aides matérielles ponctuelles comme les ventilateurs ou fontaines à eau : des ventilateurs ont été achetés mais en nombre insuffisant.

Question de M. Gilles CARPENTIER (Nouvelle Energie Wattignies) :

« Par un arrêté en date du 26 mai 2026 apposé sur une barrière amovible, les riverains du clos Saint Lambert et de l'avenue des arts apprenaient, et pour certains médusés, que la circulation était désormais interdite sur l'avenue des arts et désormais seulement possible en alternée sur la contre-allée de ladite avenue. Et ce pour une modique période de...2 ans !!! Si un déménagement du marché était rendu nécessaire par la poussière créée par les travaux sur l'église et qu'une consultation des commerçants logique, nous ne pouvons que nous étonner du peu de considération envers les riverains qui pouvaient légitimement se poser des questions quant à la sécurité de votre « solution ». Et ce d'autant plus qu'un courrier vous a été adressé dès le 27 mai et que ce dernier n'a souffert d'une réponse que le 11 juin... sans d'ailleurs répondre à l'ensemble de leurs questions. Ainsi, ma question est simple : Trouvez-vous normal de ne pas avoir eu d'échanges en amont avec les riverains (on parle de 6 maisons seulement pour l'avenue des arts) ? Est-ce votre vision de l'écoute, de la participation citoyenne et de l'échange avec la population ? Est-ce que si le marché devait à nouveau bouger du fait de la chute de la clientèle, la décision ferait l'objet d'une information préalable ou mieux de réelle concertation ? »

Réponse de M. le Maire :

« On a essayé ce lieu pendant 15 jours en concertation avec les commerçants. En ce qui concerne le délai de réponse (27 mai – 11 juin) on a laissé quelques jours pour voir comment cela se déroulait. Il n'y a pas eu d'incident sur la voie publique, cela concerne 2 demi matinées, la ville était présente le matin pour surveiller, notamment par rapport aux enfants, tout était bien respecté. Plusieurs sites avaient été proposés aux commerçants, les autres ont été refusés. La semaine prochaine le marché reprend sa place avec une décharge des commerçants, ce sont bien eux qui ont demandé à aller avenue des Arts et maintenant revenir là où ils étaient, place Alain PLUSS. »

Aucune question ne restant à traiter, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire

Frédéric FAUCOMPRESZ

Le Secrétaire de séance,

Benoît MOREAU

Le Maire, F. Faucompresz

